



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 23 JANVIER 2016

Les Sages se sont payé le tiers payant

SANTÉ Le Conseil constitutionnel a retoqué la mesure phare de la loi votée le 17 décembre

Principe numéro un : prendre acte. C'est-à-dire faire bonne figure alors qu'on a envie, à la Audiard, d'éparpiller quelqu'un aux quatre coins de Paris. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a donc pris acte, hier, de la décision du Conseil constitutionnel de retoquer la mesure essentielle de sa loi sur la santé, votée le 17 décembre dernier à l'Assemblée nationale, à savoir la généralisation du tiers payant.

Celle-ci avait déclenché la colère noire des professions médicales, qui avaient organisé des opérations escargot dans les principales villes de France... le 13 novembre. Le projet de loi avait donc été voté dans un climat politique enflammé par les attentats.

S'il fallait une preuve que c'est ce tiers payant qui focalisait le courroux des médecins, soutenus par l'opposition parlementaire, c'est que les autres mesures de la loi sur la santé, validées par les Sages, n'ont quasiment suscité aucun commentaire.

Le paquet neutre pour les cigarettes a certes été applaudi par la députée PS de Gironde Michèle Delaunay et dénoncé par l'industrie du tabac, mais la création des salles de shoot ou la suppression de la semaine de réflexion précédant une IVG n'ont pas fait couler d'encre.

Ni couler de vin pour l'assouplissement de la loi Évin, refusé par ce même Conseil constitutionnel quand il figurait dans la loi Macron, et désormais validé. Un autre camouflet pour la ministre, qui s'était vigoureusement opposée à cet amendement piloté par des parlementaires girondins, le sénateur Gérard César, les députés Gilles Savary et Florent Boudié, et réclamé par la filière viticole contre l'avis du lobby anti-alcool.

Dispositif pas assez encadré

« Le législateur n'a pas suffisamment encadré ce dispositif et a ainsi méconnu l'étendue de sa propre compétence. » C'est en ces termes, un peu abscons, que le Conseil constitutionnel a justifié sa censure de la généralisation du tiers payant.

Traduction : cette disposition remet en cause les principes du libre choix du médecin par le patient et de son paiement direct des honoraires. Précisément ce que dénonçaient les médecins hostiles au projet de loi qui, selon eux, portait un coup fatal à la médecine libérale française.

Les adversaires de la généralisation du tiers payant y voyaient un autre danger, aussi grave à leurs yeux. « Marisol Touraine et le gouvernement affirmaient qu'il s'agissait d'une mesure de gauche, c'est tout le contraire », précise le docteur Muriel Hercek, l'une des chefs de file des médecins girondins en colère.

« Le projet de loi déroulait un



Pas question, pour Marisol Touraine, de relégitimer. PHOTO AFP

boulevard aux mutuelles, qui auraient imposé aux patients d'aller voir les médecins avec lesquels elles étaient en contrat, poursuit Muriel Hercek. Il y aurait donc eu inégalité entre les patients ayant une bonne mutuelle et les autres.»

Et maintenant ?

Pour les patients pris en charge à 100% par l'Assurance-maladie (maladies de longue durée, femmes enceintes, etc.), le tiers payant deviendra un droit dès le 31 décembre de cette année. Une mesure qui concernera 15 millions de Français.

Pour tous les autres patients, le tiers payant, non obligatoire, deviendra un droit à compter du 30 novembre 2017, mais ne s'appliquera que pour la partie Sécurité sociale. Ainsi, sur une consultation de 23 euros chez un généraliste, le patient se verra rembourser 15,10 € par l'Assurance-maladie. Il devra régler 6,90 €, qui lui seront reversés par sa mutuelle. Seule une participation forfaitaire de 1 euro restera à sa charge.

Dans le projet de loi sur la santé, le patient ne déboursait plus 1 centime, et même l'euro à sa charge était prélevé sur son compte bancaire par l'Assurance-maladie.

« Nous avons gagné une bataille, mais nous devons rester vigilants et mobilisés », assure Muriel Hercek, qui avoue redouter « un coup fourré » de la ministre de la Santé.

Hier, celle-ci a promis de mettre en place « un système simple » qui satisferait à la fois les médecins et leurs patients. Mais pas question de légiférer de nouveau. L'ordre a dû venir de l'Élysée, où, alors que s'aiguisaient les couteaux pour 2017, il est impensable de remettre sur le tapis un texte qui divise à ce point.

« Depuis plusieurs mois, je me rendais à mon cabinet avec une boule au ventre, avoue Muriel Hercek. Ce matin [hier], elle avait complètement disparu. »

Benoît Lasserre



Continuité pour les classes bilangues

Les classes bilangues, un des points épineux de la réforme du collège, seront maintenues pour les élèves ayant suivi à l'école élémentaire l'enseignement d'une autre langue que l'anglais, a confirmé hier la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem. JCS



Un plan numérique pour les écoles de la Ville

De l'aveu du maire, « Cognac a pris du retard » en matière de matériel informatique pour les scolaires. Ainsi, le Conseil municipal a voté jeudi une enveloppe de 202 350 euros pour un plan numérique sur trois ans visant à investir dans des vidéoprojecteurs interactifs, des tablettes, etc. ARCHI S.C.

Un compromis pour les fonctionnaires

COGNAC Des chèques-vacances remplaceront les jours de congés des employés municipaux

Jeudi soir, les élus ont entériné l'accord entre les syndicats et la mairie sur un sujet source de crispations depuis quelques mois. La Chambre régionale des comptes a en effet obligé la Ville à supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, les jours de congés illégaux liés à l'ancienneté ainsi que ceux liés à l'obtention des médailles du travail. La situation concerne 230 des 525 agents de la Ville.

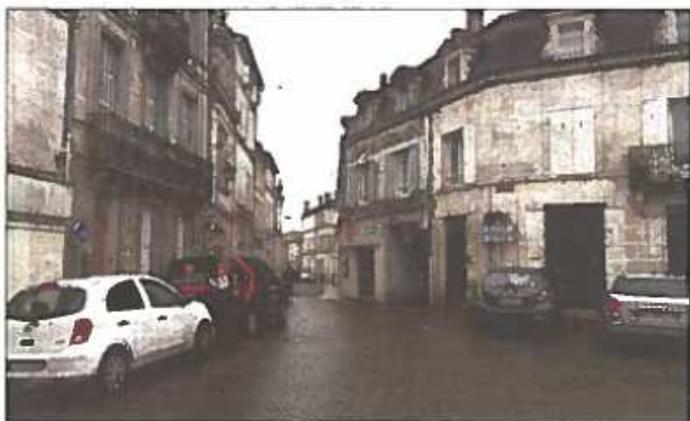
« Sous la contrainte », les syndicats ont validé la solution proposée par le maire : supprimer la moitié des congés dès le 1^{er} janvier dernier, puis supprimer l'autre moitié dès que les finances permettront de verser

« une compensation financière minimale de 100 euros, qui pourrait prendre la forme de chèques-vacances ».

Noël Belliot, élu Les Républicains, s'est dit inquiet de cette situation et attend de voir le bilan social 2015. Neuf élus de l'opposition se sont abstenus au moment du vote.

Une place pour Valdepeñas

Par ailleurs, l'année 2016 marque les 20 ans de jumelage entre Valdepeñas, en Castille-La Manche, et Cognac. Jeudi, le Conseil municipal a donc décidé de baptiser une place au nom de la ville espagnole. Le choix s'est porté sur l'espace compris entre la place d'Armes et la rue Chalais. « Ça ne ressemble pas vraiment à une place », a fait noter Émilie Richaud, conseillère d'opposition. « Ce qui compte c'est d'avoir un emplacement qui évoque Valde-



La future place Valdepeñas, près de la place des dames. PHOTO J.G.

peñas, a répondu Michel Gourinchas. Il était question de débaptiser complètement la place d'Armes, mais c'était compliqué, surtout que La Poste n'y était pas très favorable. Là on est sur un nombre réduit de

riverains qui seront touchés par le changement d'adresse. » L'inauguration aura vraisemblablement lieu le 14 juillet, puisqu'une délégation sera à Cognac pour la fête nationale. **Jonathan Guérin**

Le Castel sonne plutôt bien

Jeudi, le Castel à Châteaubernard accueillait un ensemble symphonique. Une première. Dans cet espace qui n'a pas été conçu comme un auditorium, comment allait sonner l'Orchestre Poitou-Charentes (OPC)? Divine surprise : plutôt bien, malgré une acoustique un tantinet trop sèche. Le son était ample et précis, très net. On a même entendu les coups d'archet des violoncellistes lors d'attaques un peu trop franches... Le programme était délicieux. Jean-François Heisser a dirigé un OPC tout en justesse et retenue. Malgré d'infimes décalages entre les vents et les cordes dans le deuxième mouvement de la Pastorale de Beethoven, tous les pupitres étaient inspirés, précis et en place. Dehors, la brume recouvrait le Cognaçais. Dedans, bien au chaud, un grain très fin...



Jean-François Heisser dirigeait l'Orchestre Poitou-Charentes, jeudi soir, à Châteaubernard. PHOTO OLIVIER SARAZIN

ERDF insiste sur la sécurité

Ce matin, les équipes d'ERDF ont proposé un stage pour les personnes du BTP intervenant dans le giron de la mairie de Cognac. « Notre priorité absolue est la sécurité, affirme Dominique Roger Chatreau, adjoint au directeur territorial de l'entreprise. On a identifié des populations soumis aux risques électriques dans leur quotidien, comme les agriculteurs, ou les employés du BTP prestataires de la Ville de Cognac. Nous menons donc des actions

de sensibilisation à leur attention. » Hier matin, malgré la pluie, les stagiaires d'un jour ont (ré)appris les bases de l'électricité, et ont été informés des moyens de détecter les réseaux électriques. Cette intervention, réalisée en partenariat avec Cognac, sera renouvelée au fur et à mesure des besoins.



Les agents apprennent à détecter les réseaux électriques. PHOTO J. G.

L'office de tourisme voit plus grand et plus haut

TERRITOIRE

Des chantiers ambitieux s'ouvrent avec la future agglomération

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

L'office du tourisme de Cognac a la pêche. Un indicateur, le nombre d'adhérents est passé de 139 en 2012, l'année où Stéphanie Thonon est arrivée à la direction, à 275 aujourd'hui. Dans un an, il dépassera les 500 avec le passage en Communauté d'agglomération. Un territoire où la structure prendra tout son sens, via la compétence « promotion du tourisme ».

Lors de la cérémonie des vœux, hier, Stéphanie Thonon a exposé le processus de fusion absorption pour intégrer les structures de Jarnac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente, et Rouillac, à moins que celle-ci ne poursuive sa vie seule. Dans ces villes, l'office deviendra un « bureau d'information touristique ». Les horaires d'ouverture seront « rationalisés », afin de « récupérer du temps pour faire du développement ».

Vaste étude de clientèle

En changeant d'aire, l'office va aussi changer d'être. La rédaction d'un « schéma d'accueil et de diffusion de l'information » doit être lancée, incluant une étude précise de la clientèle pour savoir comment mieux répondre à ses besoins. « Cela n'a jamais été fait », pointe Stéphanie Thonon. Il faut aussi revoir la charge graphique, en s'appuyant sur la marque déposée



La boutique de l'office du tourisme a généré 40 000 € de chiffre d'affaires en 2015. ARCHIVES A. LACAUD

« Destination Cognac », et la stratégie numérique. « Sur Internet, nous avons aujourd'hui un site "portail". On doit passer un site "de séjour", où les personnes présentes sur le territoire pourront trouver les informations selon leurs affinités », indique Stéphanie Thonon.

Autre chantier colossal, l'harmonisation entre les lieux d'accueil, et l'obtention d'un « label qualité » que Cognac perd avec la fusion. L'organisme veut aussi déployer des boutiques dans ses différents bureaux. À Cognac, c'est un succès, avec 40 000 € de chiffre d'affaires

l'an dernier, pour 2 600 actes d'achat. Une marque, « Cognac Spirit », va être mise en avant. L'office entend aussi développer ses ressources propres à travers la commercialisation de produits. « Cela représente déjà 250 000 € pour l'agence réceptive », souligne Stéphanie Thonon.

« On professionnalise tout »
« On professionnalise tout », résume la présidente, Chantal Nadeau, qui souligne le soutien apporté par la collectivité. L'enjeu, rappelle-t-elle, est aussi d'exister à

l'échelle de la future grande Région.

L'office peut s'appuyer sur la dynamique insufflée depuis trois ans. En 2016, la panoplie s'élargit encore. « Une heure, un outil » propose aux adhérents de se familiariser avec une application dans un temps réduit. « #Dans les coulisses de... » se présente comme un publi-reportage qui sera diffusé sur le site. Il y a aussi des « petits-dej » thématiques pour échanger avec les membres. « On passe à 500 adhérents, il va falloir les chouchouter ! », sourit Stéphanie Thonon.

CHÂTEAUBERNARD

Un orchestre d'harmonie sur la scène du Castel



Un concert de restitution des élèves des conservatoires de Saintes et Grand Cognac, réuni en orchestre d'harmonie, avait déjà eu lieu en mars 2015, au Castel. PHOTO ARCHIVES S. B.

Cette après-midi, le conservatoire de Grand Cognac investit pour la quatrième fois la scène du Castel. Précédemment, il y eut déjà un conservatoire d'harmonie réunissant les conservatoires de Saintes et Grand Cognac, une comédie musicale - « Monsieur Joseph » - et l'atelier jazz.

Place donc aujourd'hui, à 17 heures, à l'orchestre d'harmonie du conservatoire de Grand Cognac ainsi que celui de l'École départementale de musique (1). Une première partie proposera un regroupement des deux orchestres, suivi d'une prestation d'Eolus Band de

l'École départementale de musique. Le répertoire interprété ira notamment de Jean-Sébastien Bach, à Richard Wagner jusqu'à John Williams pour les musiques de film.

Cette rencontre des orchestres est le fruit d'une collaboration entre Francis Chiché, de l'École départementale de musique, chef d'orchestre de l'harmonie et Thibaud Fuster, enseignant au conservatoire de Grand Cognac.

Sandra Balian

(1) Entrée gratuite, billetterie ouverte dès 16 heures, au Castel.

GIMEUX

La maire veut rassurer

Séance de conseil municipal un peu particulière, jeudi à Gimeux. En ouverture de séance, la maire Chantal Nadeau a tenu à commenter l'article de nos confrères de « Charente Libre », paru le 14 janvier, dont la une annonçait que « Gimeux était au bord de la ruine ». Ce qui n'a pas été sans provoquer quelque émoi dans la commune...

« J'ai été interrogée par un journaliste qui souhaitait faire un article sur quelques communes de la Communauté de communes (CdC) de Grand Cognac qui connaissent des difficultés financières, et en aucun cas sur la seule commune de Gimeux », tient-elle à préciser tout d'abord. La maire ajoute que le taux d'endettement par habitant est passé de 4 000 euros en 2008 à 2 200 euros en 2015, ce qui selon elle prouve le sérieux de la gestion communale et la volonté de sortir de la spirale des emprunts immobiliers contractés.

Pas de mise sous tutelle

Rappelons que deux lotissements, soit à ce jour huit pavillons, sont propriété de la commune, qui en perçoit les loyers. « Nous sommes également propriétaires de plusieurs terrains, qu'il s'agisse des terrains de la « chapelle » ou encore des terrains à viabiliser près du domaine de La Grave et bien entendu du domaine de La Grave lui-même », ajoute Chantal Nadeau.

L'élue se dit donc très étonnée de lire que sa commune serait « au bord du gouffre », avec « une me-



Chantal Nadeau, maire de Gimeux PHOTO C. G.

nace de mise sous tutelle » et, cerise sur le gâteau, que la situation pourrait la contraindre à chercher à se marier avec la commune de Merpins. Ces éléments ont ému les administrés et ont suscité beaucoup de commentaires. Chantal Nadeau ne dément pas les difficultés financières, comme en éprouvent d'autres communes, mais elle dément l'hypothèse d'une mise sous tutelle.

La maire et ses conseillers municipaux regrettent cette situation, qu'ils considèrent comme pénalisante pour l'image de la commune. « Nous nous battons pour nous sortir de cette situation et nous avons besoin de toute la confiance

de nos administrés, c'est ensemble que nous vaincrons », exhorte Chantal Nadeau.

Le Conseil municipal a ensuite abordé la mise en place de l'assainissement collectif au lieu-dit « La Frenade », pour lequel les travaux vont commencer la première semaine de février. Le coût est de 199 000 euros, dont 140 000 euros à la charge de la commune.

Par ailleurs, le Conseil a voté une délibération pour une motion de soutien à l'Association des maires de France, qui manifeste contre la baisse significative des dotations de l'État aux communes.

Colette-Christiane Guné

■ La CLCV vient de publier son enquête annuelle sur le coût réel des frais bancaires ■ Il apparaît que les petits utilisateurs sont souvent désavantagés ■ L'étude incite à se méfier des offres groupées.

Très chères banques

Richard TALLET
r.tallet@charentelibre.fr

Dix-neuf euros pour frais de non-utilisation de compte. Plus classique: 18 € de frais pour un dépassement de découvert de 2 €. Ou encore 12 € de frais d'envoi pour un courrier. Comme chaque année, la CLCV (association nationale de défense des consommateurs et usagers) publie son enquête sur les tarifs bancaires (1): 139 banques dans le viseur, des nationales, des régionales et même des banques en ligne. Avec des écarts de tarifs à faire peur, parfois même au sein d'une même enseigne, selon qu'on vit en Alsace ou en Charente. «On a établi trois profils d'utilisateurs différents et comparé à partir de la grille tarifaire, explique Sandrine Perrois, de la CLCV. Le but, c'est d'attirer l'attention des clients et de leur montrer qu'il est parfois plus rentable de payer les services à la carte plutôt que de prendre les packages que proposent les banques.»

LCL moins cher en Charente

À l'échelle nationale, les frais augmentent de 4,17% en moyenne en 2016 pour les petits consommateurs de services bancaires. En Charente, pour ces mêmes clients aux besoins réduits, LCL semble être la banque la moins chère, avec un coût annuel de 37,26 € avec une carte de base et sans accès internet. Un résultat qui n'étonne pas Olivier Tassin, chargé des relations presse pour LCL. Sa banque ne propose aucun package «depuis 2009». «C'est un choix parce que les gens ne veulent plus de services globaux sans comprendre à quoi ils servent.» À la Banque Tarnaud, mauvais élève du clas-



sement en Charente, personne n'a voulu répondre à nos questions, estimant que l'enquête s'amuse à comparer des choux et des carottes et que le conseil dans ses agences n'est pas le même que dans une banque de masse.

«Il faut être très prudent avec ces comparatifs, met en garde Jean-Marc Jay, le directeur général du Crédit mutuel du Sud-Ouest, dont les tarifs sont en milieu de tableau. L'étude ne prend pas en compte les réductions of-

ertes au client dont le salaire est domicilié chez nous. 80% d'entre eux ne prennent pas à la carte et choisissent l'Eurocompte qui permet de faire 10 à 25% d'économies supplémentaires.»

«On t'oblige à vendre du crédit»

Alfred (T) est conseiller bancaire. Au cours de sa carrière, il a pu expérimenter les pratiques de différentes enseignes. «Dans l'une d'elles, on nous obligeait à vendre des crédits revolving [renouvelables ou permanents, NDLR] et peu importe si les gens étaient endettés, se souvient-il. On nous demandait de cacher certaines informations pour mieux vendre les produits annexes. Nous avions des objectifs trimestriels qu'il valait mieux tenir.» Là où il travaille actuellement, il a pu constater que la pression sur les conseillers est moins forte. «Mais si on veut être commissionné, on doit au moins vendre deux services en complément du socle de base. Clairement, on a comme objectif de récupérer, chez nous, l'épargne des clients.» Parfois, la pratique est à la limite de la légalité. Sur les prêts immobiliers par exemple. «Dans une des banques où j'ai travaillé, on a la consigne de vendre l'assurance du prêt en même temps que le crédit. On en fait une condition d'obtention du prêt.» En cas de refus du client, le taux augmente de façon considérable. Alors que chaque emprunteur a normalement le droit de souscrire une assurance extérieure. «Les packages que toutes les banques proposent sont aussi normalement interdits parce que la loi dit que toute vente forcée est illégale.» Pour lui, si les pratiques bancaires restent toujours un peu floues, le plus important, c'est le conseiller. «Il y en a qui sont sans scrupules, mais il y en a qui sont vraiment à l'écoute des clients.»

(1) Le prison a été changé

pas moyen d'y échapper. «Les gens peuvent ne pas être d'accord avec les nouvelles conditions mais dans ce cas-là, ça veut dire qu'ils quittent la banque.»

Incidents de fonctionnement

L'étude s'est intéressée aux coûts liés aux incidents de fonctionnement. La fameuse lettre pour un découvert non autorisé se généralise: 105 banques la font payer. Elle peut coûter jusqu'à 25 €. «À partir du moment où on ne respecte pas les règles, c'est normal qu'il y ait des frais. Faire un découvert non autorisé, ça revient à piquer dans la caisse», image Olivier Tassin. «Sur les incidents de fonctionnement, on rétrocedé beaucoup, explique un simple conseiller. La loi limite à 180 € par mois ces frais.» Pourtant, certains clients dépassent tellement «qu'on pourrait facturer jusqu'à 4 000 €».

(1) <http://www.clcv.org/nos-enquetes/enquete-banque-2016.html>

Comparatif des tarifs bancaires en Charente

Profil 1 Célibataire utilisant un minimum de services			Profil 2 Couple avec une utilisation moyenne des services de la banque		
Le classement 			Le classement 		
	Prix "à la carte"	Prix "package"		Prix "à la carte"	Prix "package"
LCL	37,26 €	65,45 €	Crédit Agricole Côte Périgord	118,37 €	130,37 €
La Banque Postale	45,20 €	64,00 €	LCL	129,99 €	141,25 €
Crédit Agricole Côte Périgord	52,00 €	102,00 €	La Banque Postale	131,65 €	127,90 €
Caisse d'Épargne Aquit. Poit. Ch'tes	53,40 €	100,44 €	Caisse d'Épargne Aquit. Poit. Ch'tes	141,25 €	127,15 €
HSBC	66,00 €	109,56 €	BNP Paribas	160,24 €	110,40 €
Crédit Mutuel Sud Ouest	68,70 €	79,20 €	Banque Populaire Aquit. Ctre Atlan.	162,10 €	154,34 €
BNP Paribas	81,70 €	94,00 €	HSBC	164,60 €	125,30 €
CIC Ouest	85,00 €	109,56 €	CIC Ouest	192,20 €	163,45 €
Société Générale	86,50 €	115,20 €	Crédit Mutuel Sud-Ouest	193,96 €	140,00 €
Banque Populaire Aquit. Ctre Atlan.	94,00 €	112,58 €	Société Générale	200,20 €	145,00 €
Banque Tarnaud	94,00 €	120,40 €	Banque Tarnaud	262,55 €	192,60 €

Source: CLCV

INFOGRAPHIE CL

Repères

37,26 €. C'est le tarif annuel le plus avantageux en Charente pour quelqu'un utilisant des offres de services limités. C'est chez LCL. Les deux banques les

plus chères, pour ces mêmes services, étant la Banque populaire Centre Atlantique et la Banque Tarnaud.

22. Sur 139 établissements bancaires analysés, 22 seulement ne prennent pas de frais de tenue de compte

au 1^{er} février. Attention, LCL va en facturer à partir de juin.

65,40 €. C'est l'écart entre les frais de tenue de compte les moins chers et les plus chers. La moins chère étant la Banque postale avec 6,20 € par an.

Chiffre

72,02 %

des personnes interrogées par la CLCV ont une bonne image de leur banque.

Bonnefoy fait passer la class action écologique

La sénatrice charentaise a fait adopter un amendement intégrant des actions groupées. Malgré l'avis défavorable de Ségolène Royal.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Trois jours et trois nuits de débats intenses entrecoupés de rares pauses. Mais une belle victoire au final pour Nicole Bonnefoy, la sénatrice charentaise, qui avait pris soin de recharger les batteries la semaine précédente. Hier, elle a fait adopter un amendement intégrant désormais dans l'arsenal législatif français le principe de l'action groupée dans le domaine environnemental. La fameuse «class action» que nombre d'associations et justiciables français envient à l'Amérique.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ne prévoyait pas ce dispositif. Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement, n'en voulait pas et l'avait fait savoir par la voix du rapporteur du gouvernement, Las. Même si le débat a été intense, même si le sénat est à droite, la sénatrice socialiste charentaise a réussi à faire passer son texte qui permet «la réparation collective de dommages individuels dans le domaine environnemental».

Concrètement, cet amendement aurait permis une seule action groupée, par exemple, pour tous ceux qui ont été touchés par le naufrage de l'*Erika*. Autre exemple: de l'amiante pollue des terres apparté-



Concrètement, l'amendement défendu par Nicole Bonnefoy aurait permis par exemple une seule action groupée pour tous ceux qui ont été touchés par le naufrage de l'*Erika*.

Photo archives Majid Bouzzit

nant à plusieurs propriétaires. Ils peuvent initier une seule procédure pour obtenir réparation. Seule obligation: se réunir sous la bannière d'une association agréée ou déclarée depuis plus de cinq ans.

Contrée pour les pesticides près des maisons

Pour que cet amendement soit adopté, il faut encore que la loi le soit par le Sénat la semaine prochaine dans sa globalité, puis qu'il passe le couperet de l'Assemblée nationale, d'une deuxième lecture au Sénat et de la commission mixte paritaire. Pas de confusion. Cet amendement ne prévoit que

la class action pour des dégâts environnementaux. Et pas ceux liés à la santé qui feront l'objet d'un autre débat parlementaire.

Si elle se réjouit d'avoir fait adopter cet amendement que les associations de défense de l'environnement réclamaient depuis des années pour contrer les grands groupes phytopharmaceutiques et agroalimentaires, Nicole Bonnefoy n'a pas réussi à faire interdire l'épandage des pesticides à proximité des habitations. Elle voulait étendre l'interdiction, qui concerne déjà les abords des établissements accueillant un public sensible (écoles, mairies, hôpitaux), à toutes les habitations. L'amendement a été retoqué.

Tourisme: on efface tout et on recommence

■ L'année 2015 a été dense, 2016 le sera plus encore pour l'office de tourisme de Cognac

■ Au menu: préparer la fusion des offices dans le cadre de la future agglomération

■ Un vaste chantier où tout est à repenser.



Autour de Chantal Nadeau et Michel Gourinchas (au centre), la dynamique équipe de l'office de tourisme est fin prête pour un nouveau défi.

Photos G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

De l'année de l'accomplissement à l'année charnière. Chantal Nadeau, la présidente de l'office de tourisme de Cognac, l'a souligné hier lors sa traditionnelle cérémonie des vœux.

Si 2015 a été comme prévu intense avec les dernières réalisations inscrites au projet lancé il y a trois ans, qui a permis à l'établissement «de changer de visage et de dimension» (1), 2016 s'annonce tout aussi animée. Au menu: préparer pour l'année prochaine la fusion de tous les offices du Pays de Cognac dans le cadre de la future agglomération. Cognac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac et peut-être celui de Rouillac. Rassemblement des personnels (12), développement

des services existants, rationalisation, mais aussi nouvelle offre, nouvelle communication, nouvelle documentation, certifications qualité à revoir, sans compter les moyens financiers et humains à repenser pour ce futur pôle dont le rayonnement s'étendra sur près de quatre-vingts communes.

«On se doit d'être ambitieux»

Le chantier est vaste. Il est d'autant plus important qu'en matière de destination touristique, l'agglomération va se retrouver confrontée à de sacrés poids lourds désormais, au sein de la nouvelle grande région. «Là où nous étions gros [dans le top 5 des destinations du Poitou-Charentes, NDLR], nous allons avoir à faire aux stations de la côte atlantique, au Bordelais, la

Vallée de Lascaux et bien d'autres encore. Il est donc plus que jamais nécessaire de bien structurer, qualifier, valoriser et développer notre offre», insiste Chantal Nadeau. Chargée de s'y atteler, Stéphanie Tonon, responsable de l'office de Cognac, a déjà mis sur pied un schéma de développement touristique sur trois ans (2017/2020) avec l'ensemble des techniciens de ce futur office de pôle. Il sera affiné tout au long de l'année avant d'être présenté en décembre.

«Il repose sur un grand plan d'actions avec état des lieux, diagnostics accueil et numérique, cartographie des flux touristiques, révision du site internet, déploiement du wifi territorial, des boutiques... énumère-t-elle. Dans ce cadre, nous allons d'ailleurs procéder à une grosse enquête clientèle en février. Ce

sera l'occasion de voir aussi si on se pose les bonnes questions». Et d'ajouter: «C'est un nouveau terrain de jeu, c'est motivant et on se doit d'être ambitieux.»

Pour l'aider dans sa tâche, Stéphanie Tonon entend s'appuyer aussi sur ses adhérents et ses «Ambassadeurs», ces derniers fêtés hier (lire ci-dessous). Et peut compter également sur les premiers aspirateurs touristiques que sont les maisons de négoce, avec notamment les nouveaux circuits de visite Hennessy et Martell à venir. Un «spirit tourisme» qui a représenté 250 000€ de chiffre d'affaires pour le seul office de tourisme de Cognac en 2015.

(1) Refonte des bureaux, créations du club «Ambassadeurs» et de l'espace pro internet, représentation de l'office au conseil d'administration de la fédération nationale.

ERDF sensibilise à la sécurité

A l'initiative de la ville de Cognac et d'ERDF qui exploite en Charente 14 000 km de réseaux électriques, une séance de sensibilisation aux règles de sécurité à tenir aux abords des ouvrages, a réuni hier matin à Cognac une dizaine de techniciens du bâtiment travaux publics (BTP), des services techniques de la Ville et deux représentants d'ERDF, dans les locaux des services techniques municipaux.

La sécurité théorique a d'abord été abordée avec Max Cistac, chargé de formation chez ERDF, à l'adresse des prestataires de terrassement comme Colas ou Scotpa, les aménageurs d'axes routiers, de giratoires ou d'ouvrages d'art. Yann Cichy, responsable des espaces verts de la Ville, était aussi présent, étant appelé à intervenir sur des arbres ou des massifs aux abords d'ouvrages sous tension.

Les participants sont ensuite sortis dans la ville. But: reconnaître les signes qui attestent des passages souterrains de câbles et les repérer



Max Cistac (de face), chargé de formation chez ERDF, montre un plan de réseaux, devant un transformateur de la rue de Bellefond à Cognac.

Photo CL

sur un plan de réseaux où la tension peut parfois aller jusqu'à 50 000 volts. «L'ampleur des chantiers d'aménagement de l'espace public et les multiples travaux souterrains ont obligé le législateur à définir un cadre réglementaire strict auquel doit se conformer

toute entreprise, publique ou privée. C'est très important pour nous de consacrer nos efforts à cette formation», conclut Dominique Roger-Chatreau, l'adjointe à la direction territoriale d'ERDF.

Jacques DESCHAMPS

Etat d'urgence: trois mois de plus

■ Le projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour trois mois sera présenté le 3 février en conseil des ministres

■ Sera aussi dans le texte, selon Sarkozy, la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme.

L'Elysée a officiellement annoncé hier la prolongation de l'état d'urgence qui doit arriver à échéance le 26 février. Le texte sera présenté en Conseil des ministres le 3 février. Ce même Conseil des ministres examinera le projet de loi sur la procédure pénale, «renforçant la lutte contre le crime organisé et son financement, l'efficacité et les garanties de la procédure pénale». Dernière des chefs de partis à être reçus par François Hollande pour évoquer la question de la révision constitutionnelle, la secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts Emmanuelle Cosse a protesté hier: «Nous nous opposons à la prolongation de l'état d'urgence.» L'Elysée a par ailleurs indiqué hier soir que les avant-projets de loi d'application de la révision constitutionnelle seront présentés mercredi prochain à l'Assemblée devant la Commission des Lois par le Premier ministre en personne. Les consultations du chef de l'Etat ont permis de lever progressivement le voile sur la réforme constitutionnelle en préparation, qui comprendra bien, selon le président des Républicains Nicolas Sarkozy, outre l'introduction de l'état d'urgence dans la Constitution, la déchéance de la nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme. N. Sarkozy a prévenu que son camp était prêt à voter la réforme annoncée le 16 novembre par F. Hollande devant le Parlement réuni en Congrès, à condition qu'elle soit «clairement centrée sur la question de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et sur la question du retrait de la nationalité pour les binationaux». «Le président Hollande nous a dit que c'était

bien son intention», a ajouté l'ex-chef de l'Etat après son entretien. N. Sarkozy a ajouté plusieurs conditions pour que son parti soutienne la révision constitutionnelle, comme il l'avait déjà fait le 6 janvier au sein du bureau politique de son parti: «Nous (...) avons demandé (...) qu'on se rapproche le plus possible de l'article 25 du Code civil, c'est-à-dire pour embrasser à la fois les crimes et les délits» liés au terrorisme, qui pourraient donc les uns comme les autres entraîner la déchéance. Il souhaite aussi qu'«il puisse être fait état de la possibilité pour le pouvoir administratif d'assigner à résidence des individus réputés dangereux».

Déchéance: la droite divisée aussi

Vingt parlementaires LR, dont Nathalie Kosciusko-Morizet et le juppéiste Edouard Philippe, ont cependant fait savoir hier dans une tribune publiée par *Le Figaro* qu'ils ne voteraient pas cette réforme constitutionnelle, dénonçant un projet «inutile et dangereux» et une «manipulation politique». Cette réforme, qui doit être examinée à compter du 5 février par les députés, exigera pour être votée définitivement une majorité des trois cinquièmes du Congrès. Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, a indiqué pour sa part être «favorable» à une prolongation de l'état d'urgence, ainsi qu'à l'introduction de l'état d'urgence dans la Constitution. Mais sur la question de la déchéance de la nationalité, il a déclaré, sans développer, que «pour toute déchéance, il était nécessaire que celle-ci ne



Annoncé dès le soir des attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis qui avaient fait 130 morts, l'état d'urgence avait déjà été prolongé le 20 novembre pour trois mois par le parlement, à une écrasante majorité. Photo archives AFP

pose pas le problème d'une séparation entre les Français et qu'il n'y ait point d'apatridie». Aucun visiteur de l'Elysée n'a révélé toutefois la formule miracle de l'exécutif qui permettrait de réconcilier tout le monde au sujet de la déchéance, question qui hérisse beaucoup au sein du PS. Dernier exemple en date: le Conseil fédéral de la Fédération PS du Nord a voté hier une motion demandant au premier Secrétaire du PS de «s'opposer à toute mesure de déchéance de nationalité qui aurait pour effet de créer deux catégories de Français ou de créer des apatrides, au profit d'une peine de déchéance nationale ou citoyenne privant de leurs droits civiques les Français condamnés pour terrorisme».

Assignation à résidence: l'Etat condamné

Pour la première fois depuis la proclamation de l'état d'urgence, le Conseil d'Etat a décidé hier de suspendre une assignation à résidence, et a condamné l'Etat à verser 1.500 euros à la personne concernée. La plus haute juridiction administrative a rejeté un à un les arguments du ministère de l'Intérieur, pour qui Holim A., assigné à résidence le 15 décembre à Vitry-sur-Seine, serait un islamiste radical et dangereux. Pour le Conseil d'Etat, «aucun élément suffisamment circonstancié produit par le ministre de l'Intérieur ne permet de justifier» que l'intéressé «appartient à la

mouvance islamiste radicale». Le ministère s'est donc rendu coupable d'une «atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir». Les autorités affirmaient qu'il avait été signalé le 13 mai prenant des photos aux abords du domicile d'un journaliste de *Charlie Hebdo* sous protection policière. Or, le Conseil d'Etat a établi que l'homme rendait visite à sa mère, habitant «à proximité immédiate», et qu'il utilisait son téléphone en mode haut-parleur, parce qu'il avait son casque de scooter sur la tête. Une position qui a donc été «confondue avec celle d'une personne prenant des photographies».

Censure du tiers payant: ce que cela change

Mesure phare de la loi Santé très contestée par les médecins, la généralisation du tiers payant d'ici à 2017 a été partiellement censurée jeudi soir par le Conseil constitutionnel.

Que prévoyait la loi ?

La généralisation du tiers payant d'ici 2017 inscrite dans la loi Santé votée en décembre devait permettre de lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières. Elle prévoyait de ne plus avancer les frais d'une consultation. Par exemple, chez un médecin généraliste, le patient paye 23 euros, dont 15,10 euros (5,90 s'il ne s'agit pas du médecin traitant) sont pris en charge par l'Assurance maladie, et

6,90 par sa complémentaire santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances). Seule une participation forfaitaire d'1 euro reste à sa charge. Avec le tiers payant généralisé, le patient ne devait plus rien avancer, l'euro à sa charge étant prélevé sur son compte bancaire par l'assurance maladie.

Pourquoi une censure ?

D'après les Sages, le législateur a «méconnu l'étendue de sa propre compétence». En cause, un encadrement «insuffisant» du dispositif pour la partie complémentaire par rapport à celui existant pour le régime de base de l'Assurance maladie.

Quelle conséquence pour les patients ?

Pour les patients couverts à 100% par la Sécurité sociale (maladies de longue durée, femmes enceintes), le tiers payant devient un droit à partir du 31 décembre 2016. Quinze millions de Français sont concernés. Pour les autres, le tiers payant sera un droit à partir du 30 novembre 2017, mais il ne s'appliquera que pour la partie Sécu. Les professionnels de santé pourront en plus proposer le tiers payant pour la partie remboursée par les complémentaires santé, mais rien ne les y oblige. Si son généraliste l'exige, le patient devra lui avancer les 6,90 euros, remboursés par sa mutuelle.

Quid des médecins ?

A partir du 30 novembre 2017, ils seront obligés de dispenser tous les Français d'avancer le montant de leurs honoraires uniquement pour la partie remboursée par l'Assurance maladie, l'exonération de la partie complémentaire dépendant de leur bon vouloir. Un rapport de l'Assurance maladie et des complémentaires, attendu dans un mois, doit proposer des solutions techniques pour le remboursement des médecins. L'Assurance maladie pourrait notamment verser au médecin la totalité de ses honoraires en s'arrangeant avec les complémentaires, ou bien ne régler que sa partie et l'organisme complémentaire la sienne.



Rien n'obligera les professionnels de santé à proposer le tiers payant pour la partie remboursée par les complémentaires santé. Photo AFP

Les classes bilangues maintenues

Le plan présenté hier par la ministre de l'Éducation veut renforcer l'apprentissage des langues étrangères et assurer sa continuité via notamment les classes bilangues.

Tous les écoliers démarrent une langue étrangère dès le cours préparatoire, et non plus en CE1 comme actuellement, et une deuxième langue en 5^e, un an avant ce qui se fait aujourd'hui. Des décisions prises notamment dans le cadre de la réforme du collège, prévue pour la rentrée 2016 et contre laquelle ses opposants appellent à manifester mardi, et qui apporteront une centaine d'heures supplémentaires d'enseignement des langues pendant la scolarité obligatoire.

Les opposants à la réforme du collège s'étaient vivement émus au printemps 2015 de la suppression des



Des manifestations contre la suppression des classes bilangues avaient eu lieu au printemps 2015.

Photo archives AFP

classes bilangues, qui permettent aux élèves d'apprendre deux langues étrangères dès la 6^e. Face à la bronca, ce dispositif, qui concerne quelque 16% des élèves, sera en partie maintenu. Sont supprimées les bilangues qualifiées par la ministre Najat Vallaud-Belkacem de «contournement», c'est-à-dire celles qui sont accessibles dans certains collèges et demandées par les familles pour, selon elle, contourner la carte scolaire. Sont conser-

vées les bilangues de «continuité», qui permettent de poursuivre au collège l'apprentissage d'une langue étrangère, autre que l'anglais, apprise en primaire. 3.800 établissements offriront l'allemand, soit un millier d'écoles de plus qu'actuellement. Et 1.700 autres auront à leur programme l'espagnol, l'italien ou le chinois, etc. 3.000 collèges proposeront deux langues en 6^e en septembre 2016, dont 2.300 pour l'anglais/allemand.

CHÂTEAUBERNARD

Orchestres d'harmonie

Rencontre entre l'orchestre d'harmonie du conservatoire de GrandCoqnac et l'orchestre d'harmonie de l'école départementale de Charente. Au programme: répertoire classique et musiques de films.

Le Castel. 17h. Entrée gratuite.